DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Halle et marchés communaux

Rapport annuel 2014 du délégataire

EXPOSE DES MOTIFS

La société Lombard & Guérin exploite sous forme d'une Délégation de Service Public (DSP), les marchés aux comestibles d'Ivry-sur-Seine (Centre-Ville avec 1100 m linéaires de commerce, Petit-Ivry avec 260 m et halle Barbusse avec 310 m).

Le contrat lié à cette délégation prévoit les conditions techniques et financières dans lesquelles le délégataire fournit le service et les obligations qui lui sont faites.

Comme chaque année, le délégataire transmet à la commune son rapport annuel (technique et financier) pour la gestion de l'année précédente.

Un nouveau contrat de DSP a été notifié à Lombard & Guérin pour 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2018.

Ce rapport 2014 correspond à la 1ère année de la DSP sur les 5 prévues au contrat (2014 à 2018). Ceci permet de faire un point sur ses comptes annuels mais aussi de faire un comparatif par rapport à l'année précédente (qui correspondait à la dernière année de la DSP 2009-2013 avec Lombard et Guérin).

Pour le rapport 2014, le contrôle des comptes du délégataire s'effectue donc au cours de la 2^{ème} année de la nouvelle délégation.

Le compte d'exploitation de l'exercice 2014 est détaillé dans le tableau ci-après.

	REALISE 2013	REALISE 2014
Redevance	62 125 €	64 513 €
Frais de personnel	150 120 €	158 441 €
Fluides	19 057 €	15 930 €
Entretien & réparation locatifs	6 789 €	6 662 €
Nettoiement du marché	406 €	953 €
Entretien des biens du délégataire	0 €	1 538 €
Assurances	4 620 €	5 932 €
Amortissements	17 089 €	18 576 €
Divers	3 975 €	931 €
Animations commerciales – Développement des marchés	27 942 €	12 000 € (*)
Frais généraux	28 551 €	29 925 €
Taxes diverses (cvae,organic)	3964 €	4794 €
Transport et déplacement	(Inclus dans frais	7294 €
	de personnel)	
TOTAL DES CHARGES	324 638 €	333 689 €

^(*) Lors du renouvellement de la DSP, il a été convenu de réduire l'enveloppe budgétaire pour les animations commerciales à 12 000 euros au lieu de 28 000 euros.

Droits de place des commerçants abonnés	204 610 €	197 417 €
Droits de place des commerçants volants	148 086 €	158 079 €
Récupération des consommations électriques	9 459 €	11 583 €
Autres recettes	0 €	0 €
TOTAL DES PRODUITS	362 155 €	367 079 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	37 517 €	33 390 €

L'analyse des comptes du délégataire fait apparaître les éléments suivants :

- On peut noter une bonne tenue des droits de place abonnés et volants (en hausse d'environ 1 %), avec néanmoins une diminution des droits de place des commerçants abonnés (en recul par rapport à 2013, soit -4%), compensée par une augmentation de 7% des droits de place des commerçants volants.
- Il est donc à déplorer une diminution des emplacements dédiés aux métiers de bouche.

Je vous propose de prendre acte du rapport annuel présenté par la société Lombard et Guérin délégataire du service public de la halle et des marchés communaux pour l'année 2014.

<u>P.J.</u>: rapport annuel 2014 (en annexe)

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

17) Halle et marchés communaux

Rapport annuel 2014 du délégataire

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants,

vu la loi n° 93-122 modifiée du 29 janvier 1993, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

vu sa délibération du 19 décembre 2013 confiant sous forme de délégation de service public à la Société Lombard et Guérin les marchés d'approvisionnement de la Ville,

considérant qu'en vertu de l'article L. 1411-3 du code précité, le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public à une analyse de qualité de service et que ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

vu le rapport annuel 2014 que la Société Lombard et Guérin, délégataire pour la gestion des trois marchés d'Ivry, a transmis à Monsieur le Maire, ci-annexé,

DELIBERE

par 38 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport annuel de la Société Lombard et Guérin, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement de la Ville pour l'exercice 2014.

TRANSMIS EN PREFECTURE LE 22 DECEMBRE 2015 RECU EN PREFECTURE LE 22 DECEMBRE 2015 PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 18 DECEMBRE 2015